

RAPPORT

du

Tribunal fédéral des assurances à l'Assemblée fédérale sur sa gestion pendant l'année 1933.

(Du 31 décembre 1933.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Conformément à l'article 28 de l'arrêté fédéral concernant l'organisation de notre tribunal, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur notre gestion pendant l'année 1933:

I. ACTIVITÉ DU TRIBUNAL

A. Généralités.

1. Le nombre des affaires *entrées*, poursuivant le mouvement ascendant signalé l'an dernier, est arrivé, durant l'exercice écoulé, à 1627 en tout. Cette augmentation s'est fait sentir dans le domaine tant de l'assurance-accidents (201 entrées contre 135 les deux années précédentes et 124 en 1930) que de l'assurance militaire (1125 entrées contre 941 en 1932 et 654 en 1931, soit 184 et 471 de plus); la somme des affaires dans ces deux domaines (sans compter les demandes de prononcés de force exécutoire en matière de primes) atteint 1328, chiffre exceptionnel et le plus élevé qui ait été enregistré depuis la création du tribunal: il était de 1262 en 1919, à la suite de l'épidémie de grippe, où un arrêté du Conseil fédéral, pris en vertu des pleins pouvoirs, dut augmenter temporairement le nombre des juges et où, à côté de la cour plénière et des deux cours ordinaires, furent constituées quatre cours extraordinaires pour liquider les contestations découlant de l'assurance militaire.

La quantité des affaires reportées de 1932 à 1933 ayant été de 438, le total des affaires *pendantes* a donc atteint 2065, contre 1664 et 1459 les années précédentes, soit en chiffres ronds 400 et 600 de plus; la somme des litiges d'assurance-accidents et d'assurance militaire inscrits aux

rôles s'élève à 1764, chiffre également exceptionnel et le plus considérable qui ait jamais été atteint: il était de 1717 en 1919 et de 1557 en 1923, soit dans les années les plus chargées jusqu'ici.

2. Le nombre des *sorties*, inférieur seulement de 193 au chiffre extraordinaire des entrées, est de 1434: il dépasse de 208, 271, 323 et 362 unités le résultat des années immédiatement antérieures; pour l'assurance-accidents et l'assurance militaire seules (toujours à l'exclusion des prononcés de force exécutoire) il atteint 1134, et n'a été quelque peu supérieur (1214) que dans les circonstances spéciales susmentionnées de 1919, cela bien que jamais encore le recours aux services des juges suppléants n'ait été si rare qu'actuellement, et malgré les réductions de personnel notables qui ont eu lieu d'autre part de 1923 à 1930.

Nonobstant ce résultat tout particulièrement favorable des liquidations, les affaires *reportées* sur 1934 se montent à 631, soit à un chiffre encore inconnu jusqu'ici: le maximum avait été de 551 et 566 dans les années 1920 et 1924. Il n'y a, par ailleurs, guère d'apparence, d'après les résultats des derniers mois, que le rythme des entrées se ralentisse. La situation pour l'exercice à venir apparaît ainsi d'ores et déjà difficile et continuera à exiger un effort soutenu.

3. En ce qui concerne la *durée* de la litispendance, 114 affaires civiles, sur le total de 151, et 770 affaires militaires, sur le total de 983, ont pu être expédiées dans les premiers six mois; la *moyenne* par affaire a été, en matière d'assurance-accidents, de 5½ mois, et en matière d'assurance militaire de 5 mois.

Les demandes de prolongations de délai ont pourtant encore atteint, dans le domaine de l'assurance militaire, 261 de la part des assurés, et 558 de la part de l'assurance.

B. Partie spéciale.

1. *Recours contre des jugements des tribunaux cantonaux d'assurance en matière d'assurance-accidents.*

Dans ce domaine, il y eut 251 recours (50 reportés et 201 nouveaux). De ces 251 recours, 151 ont été liquidés et 100 reportés sur l'année suivante. Quant aux 151 liquidés, 45 l'ont été par la cour plénière, 37 par la première cour, 27 par la deuxième cour, 6 par le président comme tel et 36 par le président comme juge unique; 114 l'ont été dans les premiers six mois, 27 dans les seconds six mois dès leur introduction, et 10 dans un délai plus long. Des recours interjetés par les assurés, 8 ont été totalement ou partiellement admis, 67 repoussés, 2 liquidés par annulation du jugement cantonal et renvoi de la cause; de ceux interjetés par l'assurance, 35 ont été totalement ou partiellement admis, et 10 repoussés. Enfin, 29 pourvois

ont été liquidés par décision de radiation, ensuite de transaction ou de retrait.

D'après leur origine, les affaires se répartissent comme il suit: 38 proviennent du canton de Lucerne, 21 du canton de Berne (19 de sa partie allemande et 2 de sa partie française), 19 du canton de Zurich, 13 de Bâle-Ville, 12 de Soleure, 11 de St-Gall, 7 de Genève, 6 du Tessin, 4 de chacun des cantons d'Argovie, Grisons, Neuchâtel et Valais (1 pour sa partie allemande, 3 pour sa partie française), 3 de Bâle-Campagne, et 1 de chacun des cantons de Fribourg (partie française), Glaris, Schaffhouse, Schwyz et Thurgovie. Classées d'après les trois langues nationales, 128 affaires, soit 85 pour cent, proviennent de la Suisse allemande, 17, soit 11 pour cent, de la Suisse française, et 6, soit 4 pour cent, de la Suisse italienne.

2. Requêtes de déclarations de force exécutoire concernant les demandes de primes de la caisse nationale.

Le nombre de ces requêtes s'est élevé à 299. Toutes ont été liquidées: 289 par admission intégrale, et 10 par radiation ensuite de retrait. Rapportées aux agences d'arrondissement dont elles émanaient, elles se répartissent comme il suit: Lucerne 129, Lausanne 43, Zurich 41, Bâle 23, Aarau 22, Berne 14, St-Gall 13, Winterthour 11, La Chaux-de-Fonds 3. En les distinguant d'après les trois langues nationales on obtient: 174 requêtes, soit 58 pour cent, concernant la Suisse allemande, 38, soit 13 pour cent, la Suisse française, et 87, soit 29 pour cent, la Suisse italienne.

3. Recours en matière d'assurance militaire.

Nombre total 1513 (388 reportés et 1125 nouveaux). Sur ces 1513 recours, 983 ont été liquidés et 530 reportés à 1934. Des 983 procès liquidés, 572 l'ont été par un arrêt: 116 de ces arrêts ont été rendus par la cour plénière, 85 par la première cour, 88 par la deuxième cour, 2 par le président, et 281 par le vice-président comme juge unique. Les autres procès, soit 411, ont été terminés par décision de radiation ensuite de reconnaissance, transaction ou désistement, en partie après éclaircissements et enquêtes judiciaires, ce dans la proportion de 17 pour la cour plénière, 16 pour la première cour, 17 pour la deuxième cour, 237 pour le président, et 124 pour le vice-président comme tel ou en sa qualité de juge unique. Sur appel des assurés, 3 recours ont été pleinement admis, 12 admis en principe avec renvoi pour fixation des prestations dues, 17 admis pour la majeure partie de leurs conclusions, 1 pour la moitié, 48 repoussés pour la plus grande partie de leurs conclusions, 478 complètement repoussés ou liquidés par non-entrée en matière, 11 par annulation de la décision attaquée et renvoi de l'affaire à l'autorité inférieure, 410 radiés; sur appel du département militaire fédéral, 2 recours ont été totalement admis, et 1 radié.

Si l'on compte de la date de leur réception, 89 cas ont été liquidés dans le premier, 202 dans le deuxième, 227 dans le troisième, 126 dans le quatrième, 82 dans le cinquième, 44 dans le sixième mois; 86 l'ont été dans les neuf mois, 45 dans les douze mois, et 82 dans un délai plus long.

Du point de vue des langues nationales, les litiges d'assurance militaire liquidés se répartissent ainsi: 599, soit 61 pour cent, ressortissent à la Suisse allemande, 302, soit 31 pour cent, à la Suisse française, et 82, soit 8 pour cent, à la Suisse italienne.

4. *Plaintes.*

Ont été introduites, enfin, 2 plaintes contre des mandataires des assurés. L'une a été liquidée par jugement, l'autre reportée à 1934.

II. COMPOSITION ET PERSONNEL; ADMINISTRATION ET COMPTES

1. Jusqu'à la fin de l'exercice, le tribunal et ses sections ont fonctionné dans la composition indiquée par le précédent rapport de gestion.

Le 14 décembre, l'Assemblée fédérale a élu, pour les années 1934 et 1935, M. le vice-président *Lauber* aux fonctions de président, et M. le juge *Segesser* à celles de vice-président.

Pour ces mêmes périodes, le tribunal et ses sections se sont constitués dès lors ainsi:

Cour plénière: président M. *Lauber*, membres MM. *Segesser*, *Piccard*, *Pedrini* et *Kistler*.

I^{re} cour: président M. *Lauber*, membres MM. *Piccard*, *Pedrini*, *Kistler*.

II^e cour: président M. *Segesser*, membres MM. *Piccard*, *Pedrini*, *Kistler*.

Juge unique: en matière d'assurance-accidents, M. le président *Lauber*; en matière d'assurance militaire, M. le vice-président *Segesser*.

Juge en matière de prononcés de force exécutoire (art. 10 loi complémentaire LAMA): M. le président *Lauber*.

2. Le personnel de chancellerie n'a pas subi de modification. Etant donné l'accroissement anormal des expéditions, l'engagement passager d'un employé auxiliaire pour des travaux d'archives et de copie n'a pu être évité.

3. Au prix d'une vigilance incessante et des sacrifices nécessaires (renonciation presque absolue aux services des juges suppléants et aux déplacements en vue d'instructions, modération d'office des notes d'honoraires, entente avec l'éditeur du recueil officiel de nos arrêts et avec tous

nos relieurs, dénonciation d'abonnements, restrictions dans l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque, renonciation à l'acquisition de matériel et de fournitures, etc.), il nous a été possible de réaliser certaines économies sur les crédits qui nous avaient été alloués pour l'exercice révolu.

Pour 1934, notre projet de budget, qui était encore de 320,177 francs en 1930, de 319,468 francs en 1931 et de 317,994 francs en 1932, a été ramené à 292,591 francs. Il est toutefois exclu que la réduction toujours croissante des dépenses puisse, à la longue, s'accorder avec une augmentation parallèle toujours plus considérable des affaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Lucerne, le 31 décembre 1933.

Au nom du Tribunal fédéral des assurances,

Le président,

Piccard.

Le greffier,

Graven.
